



## Culture e Studi del Sociale - CuSSoc

ISSN: 2531-3975

Editors-in-Chief

Felice Addeo, Giuseppe Masullo, Giovanna Truda

### *La filière cinématographique française face aux enjeux écologiques*

ANNE-LAURE GEORGE-MOLLAND\*, CLEMENCE ALLAMAND\*\*

#### **Come citare / How to cite**

George-Molland, A-L. & Allamand, C. (2024). La filière cinématographique française face aux enjeux écologiques. *Culture e Studi del Sociale*, 9(2), 12-26.

Disponibile / Retrieved <http://www.cussoc.it/index.php/journal/issue/archive>

#### **1. Affiliazione Autore / Authors' information**

Paul-Valéry Montpellier 3 University, France

#### **2. Contatti / Authors' contact**

\* [algm\[at\]univ-montp3.fr](mailto:algm[at]univ-montp3.fr)

\*\* [clemence.allamand\[at\]univ-montp3.fr](mailto:clemence.allamand[at]univ-montp3.fr)

**Articolo pubblicato online / Article first published online:** Dicembre / December 2024



Culture e Studi del Sociale

[www.cussoc.it](http://www.cussoc.it)





# *La filière cinématographique française face aux enjeux écologiques*

## *The French film industry facing ecological issues*

*Anne-Laure George-Molland, Clémence Allamand*

Paul-Valéry Montpellier 3 University, France

Email: [algm\[at\]univ-montp3.fr](mailto:algm[at]univ-montp3.fr); [clemence.allamand\[at\]univ-montp3.fr](mailto:clemence.allamand[at]univ-montp3.fr)

### **Abstract**

This article examines how stakeholders in the French film industry are addressing ecological issues within public policies, organizations, and professional practices, and how the greening of the film industry is taking shape. The first part offers a study of the political and economic context in which the ecological question arises. The second part is devoted to analyzing the actions of pioneers in the greening of cinema, both in terms of production and movie theaters. The third part shows how these specific cases have served as a guide for developing a cultural policy for the ecological transition of the industry, and questions the limits and prospects posed by the actions undertaken.

**Keywords:** cinema, greening, cultural policies.

### **1. Introduction**

Alors que l'urgence écologique se manifeste par des signaux de plus en plus perceptibles et alarmants, la prise en considération des enjeux à la fois climatiques, énergétiques et environnementaux par les politiques publiques procède à petits pas. Dans le sillon des Accords de Paris de 2015, c'est à présent le « Pacte Vert européen » qui constitue la feuille de route des politiques publiques pour atteindre la neutralité climatique d'ici 2050. Cette série de mesures se veut déclinable pour toutes les sphères d'activité, et la culture, loin d'être épargnée, se voit inciter à « verdir les programmes culturels » (Olivier, 2021).

Dans le secteur cinématographique, le Centre National de la Cinématographie et de l'image animée (CNC) paraît aujourd'hui se positionner comme acteur central et moteur en faveur d'une politique publique de « transition<sup>1</sup> écologique et énergétique » (CNC, 2021b), rôle *attendu* par les différents acteurs de la filière puisqu'il est le régulateur sectoriel<sup>2</sup>. Pour autant, des initiatives multiples émanent d'une diversité de professionnels.

Cette recherche a pour objectif d'analyser comment les acteurs de la filière cinématographique se saisissent des enjeux écologiques. Il s'agit, plus spécifiquement,

---

<sup>1</sup> Le terme « transition » tel qu'employé par le secteur, est repris dans cet article avec la conscience de l'ambiguïté du terme. Cf. les apports de l'historien des sciences J. Fressoz sur le concept de transition énergétique.

<sup>2</sup> Le CNC contribue au financement de la production et de la diffusion du cinéma en France grâce à une économie circulaire unique au monde de redistribution des taxes prélevées sous forme d'aides automatiques et sélectives pour tous les acteurs de la filière.

de questionner les postures et les stratégies à l'œuvre au sein de la filière cinématographique. Autrement dit, nous cherchons à interroger, dans une perspective macroéconomique définissant un cadre juridico-institutionnel (Chantepie, 2017) au sein duquel les actions sont possibles, la manière dont la question écologique est prise en compte – ou non – au sein des politiques publiques, dans les organisations, au sein des pratiques professionnelles et comment se construit l'écologisation de la filière cinématographique. Cet article donne un premier aperçu de la prise en compte des questions écologiques dans le cinéma. Il a été réalisé à partir d'un travail de terrain en cours débuté en septembre 2023 constitué au moment de la rédaction de cet article de 12 entretiens semi-directifs effectués auprès de professionnels des secteurs cinématographique et audiovisuel. Nous nous sommes intéressées dans un premier temps aux professionnels directement actifs dans l'écologisation de la filière – et identifiés comme tels au sein de la filière. Il s'agit aussi bien d'enquêter auprès du secteur de la production, notamment du tournage (3 entretiens), de la diffusion (4 entretiens), d'acteurs institutionnels (2 entretiens) ou d'acteurs qui développent une activité liée à l'écologisation, notamment de conseil (3 entretiens).

La filière cinématographique se compose de trois secteurs : la production, la distribution et l'exploitation, les deux derniers représentant plus largement le secteur de la diffusion. Si les problématiques écologiques sont similaires dans le domaine de la production cinématographique et celui de la production audiovisuelle<sup>3</sup>, la diffusion cinématographique, c'est-à-dire dans les salles de cinéma, revêt des enjeux spécifiques. Dans un premier temps, nous proposons une étude du contexte politique et économique dans lequel la question écologique intervient, puis nous analysons la manière dont la démarche d'acteurs pionniers a servi de guide pour l'élaboration d'une politique culturelle de transition écologique de la filière. Enfin nous développons les principales orientations de cette politique émergente avant d'en cerner quelques limites et perspectives.

## 2. Contexte

### 2.1 L'influence de la politique européenne

Le souci de réaliser et diffuser des films de manière plus écologique s'est fait discret jusqu'à tout récemment. Au-delà d'initiatives isolées et pour ainsi dire « pionnières » sur lesquelles nous allons revenir, il s'agit dans un premier temps de voir comment la politique européenne a innervé, du haut vers le bas, une stratégie écologique et participé d'une forme d'« éveil piloté » de la filière cinématographique.

L'Accord de Paris en 2015 s'inscrit dans une longue succession de rencontres diplomatiques, négociations et accords internationaux sur le climat, mais a contribué à l'intensification des réglementations européennes pour répondre à l'engagement de contenir le réchauffement climatique entre 1,5°C et 2°C par rapport aux niveaux pré-industriels. La stratégie écologique européenne s'élabore à travers la mise en place du Pacte Vert pour l'Europe, le « Green Deal », annoncé en décembre 2019. La loi européenne pour le climat (2021) entérine le cadre juridique et l'agenda pour atteindre la neutralité carbone<sup>4</sup> de l'UE d'ici 2050. Au regard de ce scénario, chaque

---

<sup>3</sup> Contenus produits pour la télévision, les plateformes de streaming ou Internet.

<sup>4</sup> Le concept de neutralité carbone se définit par un équilibre entre les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'origine anthropique et l'absorption du carbone de l'atmosphère par les puits de carbone naturels (forêts, sols et océans) et artificiels (technologie de captage à l'état d'hypothèse).

État-membre clarifie et planifie son programme de décarbonation. En France, la Stratégie Nationale Bas Carbone fixe l'objectif de réduction à moins 40% d'émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2030 par rapport à 1990, et précise les orientations par secteur d'activités. Pendant la crise socio-économique entraînée par la pandémie de Covid-19, l'Europe s'accorde sur un vaste plan de relance économique tout en le liant au respect des objectifs de son pacte vert : 37 % des sommes des plans nationaux de relance économique doivent être consacrées aux objectifs climatiques.

C'est dans ce contexte que le CNC commence à intégrer « l'éco-responsabilité » dans sa politique. Cette orientation environnementale se décline en effet dans les différents plans de soutien financier dès 2020, notamment ceux concernant le développement et la modernisation de l'infrastructure de production : le « plan Studios » affirme que « le plateau de tournage du XXIème siècle doit être numérique et durable » (CNC, 2020). Identiquement, l'appel pour un choc de « modernisation numérique et durable de l'appareil de production », financé par le plan de relance, intègre « le défi de l'éco-responsabilité » et incite à une évolution infrastructurelle qui « concourent à réduire l'impact environnemental des productions » (CNC, 2021a). Pour l'exploitation cinématographique, la question écologique apparaît dans un premier temps à travers la nécessité d'appliquer le décret tertiaire<sup>5</sup>. Le CNC confie le sujet à la Fédération Nationale des Cinémas Français (FNCF) qui met en place un groupe de travail duquel émerge, face à un manque de données, la nécessité d'établir un état des lieux du rapport des cinémas aux questions de transition écologique et énergétique.

Au-delà de la mise en conformité de sa politique aux nouvelles lignes réglementaires, le CNC cherche à définir une stratégie à plus long terme : en juin 2021, le Plan Action! se veut « une révolution fondamentale » (CNC, 2021b). Cette feuille de route résulte du travail-amont et des recommandations d'un groupe d'experts environnementaux mobilisé par le CNC autour de quatre thématiques : les moyens techniques, la mobilité, l'approvisionnement et la gestion des déchets<sup>6</sup>, ainsi que les enjeux numériques.

## 2.2 Le « déclic » de la crise énergétique : l'incarnation de l'enjeu écologique dans une réalité économique

La question écologique, il faut dire que jusqu'à récemment, elle était relativement... pas absente, il y avait des projets qui existaient, mais ce n'était pas le sujet central de nos activités. (E. Escoubet, directeur des affaires réglementaires et institutionnelles de la FNCF, communication personnelle, 13 octobre 2023)

L'investissement de la filière dans les questions de transition a été tardif. La prise en compte de la question écologique implique entre autres des changements organisationnels régulièrement sources de contestations. Ainsi, sur un tournage, il peut s'avérer compliqué de procéder à des changements *a priori* dérisoires, telle l'utilisation de gourdes plutôt que de bouteilles en plastique, de cafetières à grains plutôt qu'à capsules, ou de prévoir des menus végétariens. Le sociologue Frédéric de Co ninck montre que les acteurs d'une organisation donnée formulent différentes

---

<sup>5</sup> Entré en vigueur en 2019, ce décret vise à réduire progressivement la consommation énergétique des bâtiments tertiaires, incluant donc les salles de cinéma.

<sup>6</sup> Le tri 5 flux des déchets (papier/carton ; métal ; plastique ; verre ; bois) est obligatoire pour les professionnels depuis juillet 2016. Dans les salles de cinéma, le tri concerne surtout les emballages plastiques, le papier, le biodéchet, et le verre.

(bonnes) raisons de résister au changement, tel le scepticisme<sup>7</sup>, l'incertitude face à l'avenir, le manque d'information, la perception d'une injustice, etc. (de Coninck, 1998). Ces changements impliquent très souvent des déplacements de pouvoir (Crozier & Friedberg, 1977), par exemple, dans le milieu de la production cinématographique et audiovisuelle, la peur que les contraintes gestionnaires en lien avec l'écologie se substituent à l'aspect artistique de la production.

En somme, malgré les premiers pas du secteur vers la problématique environnementale, un changement ne sera effectif qu'en s'incarnant dans une réalité économique, faisant alors basculer la problématique du registre de la bonne conscience éthique vers celui d'une nécessité économique. Pour les salles de cinéma, ce point de bascule réside dans l'irruption de la crise énergétique<sup>8</sup>, caractérisée par une hausse très conséquente du prix de l'énergie à partir de l'automne 2021 et dont les effets, colossaux pour les salles de cinéma, se font ressentir à partir de mi-2022, comme en témoigne le directeur des affaires réglementaires et institutionnelles de la FNCF :

On est passé, avant l'augmentation des coûts d'énergie, le cinéma qui avait en moyenne, je dirais, un coût d'énergie qui représentait entre 3 et 5 %, parfois 7 % du chiffre d'affaires pour les plus chers, à du 22 à 25 % du chiffre d'affaires, ce qui est quand même absolument terrible. (E. Escoubet, communication personnelle, 13 octobre 2023).

Cette contrainte ne constitue pas pour la majorité des acteurs un réel éveil écologique mais plutôt une obligation de « faire autrement », pouvant, comme l'espèrent certains, conduire à un réel engagement écologique :

On se rend compte que quand la contrainte économique recoupe la contrainte écologique, là, il y a peut-être de l'espoir. Donc finalement, c'est peut-être ça la clé, c'est peut-être de se dire qu'à un moment donné, si tout coûte de plus en plus cher, s'il y a des matériaux très polluants qu'on peut plus fabriquer parce qu'ils sont bourrés de pétrole, bah voilà... (M. Désandré, exploitante de moyenne exploitation, Présidente de Cinéo et de la Commission écologie de la FNCF, communication personnelle, 10 novembre 2023).

Cette crise du coût de l'énergie aura pour conséquence immédiate la publication d'une charte de sobriété énergétique du côté de l'exploitation cinématographique, sur laquelle nous reviendrons. Du côté de la production, les répercussions de la crise énergétique sont moins flagrantes, mais l'horizon de l'éco-conditionnalité des aides financières accélère la dynamique de mesure et de contrôle de l'empreinte carbone des tournages.

### 3. Les pionniers de l'écologisation de la filière

Les premiers acteurs de la filière à avoir pris en main l'enjeu environnemental ont construit dans une certaine indifférence une réflexion et des modèles aujourd'hui bien plus observés, voire convoités. Ces pionniers ont esquissé les lignes du tournage ou du cinéma « vert ». Il ressort de notre enquête que leurs motivations ne sont pas nécessairement ancrées dans une culture militante. En dehors des parcours individuels, l'intérêt pour l'écologie a pu se conjuguer avec l'envie de sortir des habitudes

<sup>7</sup> Sans tomber nécessairement dans le climato-scepticisme, il peut s'agir d'être sceptique sur les retombées directes d'une mesure, ou de ne pas y voir un bénéfice direct et/ou personnel.

<sup>8</sup> Suite aux variations successives de grande échelle entre l'offre et la demande provoquées par la crise sanitaire du Covid-19 et la guerre en Ukraine.

professionnelles jugées délétères tant au niveau social qu'environnemental, ou d'inclure un certain « bon sens » dans les pratiques, voire d'anticiper intuitivement la plus-value à venir d'une telle démarche.

### *3.1 La publicisation des enjeux par les contenus*

Bien avant que l'éco-responsabilité soit amenée sur le devant de la scène par les pouvoirs publics, l'implication du cinéma sur les questions écologiques se traduisait essentiellement par le travail de quelques réalisateurs et réalisatrices engagés (Coline Serreau, Agnès Varda, Luc Jacquet, etc.) véhiculant à travers leurs fictions et documentaires des réflexions environnementales ou socio-environnementales. En 2015, le documentaire *Demain* aborde les risques majeurs encourus par l'humanité et la manière dont des actions citoyennes tentent d'y répondre. Dépassant le million d'entrées, il remporte l'année suivante le César du meilleur film documentaire. À la suite de ce succès inattendu, son réalisateur Cyril Dion, engagé auprès du collectif militant On est prêt, interpelle la filière lors du festival de Cannes 2019. La tribune, signée par 200 professionnels, fait valoir la capacité du cinéma à changer le monde par les récits et les imaginaires, et invite les métiers du 7ème art à se responsabiliser sur la question (Dion, 2019). Cela participe d'une importante publicisation des enjeux, dans la continuité du travail du collectif qui mobilise dès 2018 une diversité de personnalités (artistes, vidéastes et influenceurs web, animateurs TV, journalistes, scientifiques) appelant d'une même voix à l'action dans des vidéos en ligne relayées sur les RSN, et alors même que des mouvements citoyens pour le climat s'intensifient.

### *3.2 Les balbutiements de l'éco-production*

La dimension la plus formelle de la préoccupation écologique opère en France à partir de 2009 à travers le concept d'éco-production promu par Ecoprod (Ecoprod, s. d.). À l'origine, ce collectif – constitué sous la forme d'une association depuis 2021 – rassemble des grands groupes audiovisuels, publics et privés, des structures de soutien à la production, des experts gouvernementaux, et l'organisme de prévoyance du secteur. L'objectif est d'accompagner les productions dans la réduction de leur empreinte environnementale. Les incitations et propositions pour considérer l'environnement et changer les pratiques sont nombreuses, mais elles ne s'adressent alors qu'à une minorité de professionnels convaincus. Partant du même constat qu'« en 2018, les sujets d'éco-responsabilité sur les tournages, ça n'existait pas » (C. Gachet-Dieuzeide, cofondateur et président de Secoya, société de conseil en éco-responsabilité pour le secteur audiovisuel, communication personnelle, 27 octobre 2023), la société Secoya est fondée sur une volonté d'accompagner le secteur au déploiement de stratégies et solutions RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) intégrant également des aspects sociaux et sociétaux en plus de la dimension écologique. Ces deux structures reposent sur des statuts juridiques et des modèles économiques différents, mais elles ont en commun d'avoir immédiatement développé et mis à disposition gratuitement un calculateur carbone. Le bilan carbone, par sa capacité à identifier les principaux postes d'émission de GES d'une activité, apparaît comme le moyen incontournable pour cibler les actions à mener pour réduire l'empreinte. Il s'agit d'une méthodologie créée en 2002 par l'Agence de la transition écologique (ADEME) et qui s'est généralisée comme système de mesure basé sur un indicateur unique : la tonne équivalent CO<sub>2</sub> (teqCO<sub>2</sub>). Ainsi, à partir d'un périmètre défini (le secteur audiovisuel, un studio, un tournage, etc.), les activités émettrices sont listées et quantifiées selon un facteur d'émission (par exemple un déplacement est estimé



en kgCO<sub>2</sub>e/km). Pour estimer l’empreinte d’un tournage, les calculateurs reprennent donc le déroulé d’un devis de production, avec, pour chaque ligne, une estimation de données de flux physiques ou de flux financiers. Les données de flux physiques, comme le temps d’utilisation d’un groupe électrogène, reposent sur des facteurs d’émission précis, mais sont difficiles à estimer à partir d’un devis. À l’inverse, les estimations financières sont bien entendu plus précises mais le taux d’incertitude est alors plus élevé sur le facteur d’émission. Par exemple, on peut s’interroger sur la manière dont est calculé le facteur d’émission d’une journée de prestation de trucs numériques, tant l’hétérogénéité des situations est importante. L’amélioration des estimations des calculateurs repose donc sur la réalisation de moyennes à partir d’un grand nombre de données : « Plus on va faire de bilans carbone, plus ils vont être précis. Parce qu’en fait, on va pouvoir améliorer les modélisations, les facteurs d’émission moyens par rapport à la réalité » (B. Ruiz, expert et consultant environnemental pour l’audiovisuel, communication personnelle, 24 novembre 2023). Ce constat s’inspire de l’exemplarité de nos voisins anglais, où le calculateur Albert, créé à l’initiative de la BBC en 2011, s’est vu progressivement imposé sur les productions de nombreux diffuseurs, rendant ainsi possible l’affinage des empreintes moyennes par type de projet (Ruiz, 2020, pp. 65–66).

La quantification carbone permet de saisir une multitude d’ordres de grandeur. Ecoprod a donc défriché le terrain en finançant les premières études sur le secteur dans sa globalité (cinéma et audiovisuel). La première en 2010 (Paillat, 2011), et la seconde en 2020 (Ruiz, 2020), rendent bien compte des écarts en fonction du périmètre observé, et de la complexité de telles analyses : par exemple, à un niveau macroscopique, la prise en compte de la fabrication des périphériques de visionnage (type téléviseurs, tablettes, etc.), dans l’empreinte GES dite « étendue » (émissions indirectes incluant également le streaming, le déplacement des spectateurs etc.) fait grimper en flèche l’empreinte à plus de 10 millions de teqCO<sub>2</sub>. Si on retire le poids de ces équipements, le streaming vidéo représenterait encore la moitié de l’empreinte (Ruiz, 2020, p. 102). L’éco-production agit donc sur une portion relativement restreinte du périmètre global mais contribue à l’effort collectif tel que souhaité par la politique européenne.

Ces structures pionnières ont établi et fait évoluer<sup>9</sup> des référentiels de « bonnes actions », identifiables par corps de métier comme le guide de l’éco-production proposé par Ecoprod en 2012. Ces propositions concrètes, mêlant politique des petits gestes et incitations à des changements plus profonds touchent à toutes les strates thématiques du développement durable : économies d’énergie, gestion des déchets, achats responsables, mobilité, alimentation, allant jusqu’aux aspects de respect de la biodiversité ou de responsabilité sociétale (transparence, comportement éthique, justice sociale, etc.) dans le cas de Secoya. Elles recoupent aussi le travail d’autres acteurs actifs sur le sujet à l’échelle de leur métier, cas par exemple du collectif Éco-déco, fédérant depuis 2017 des professionnels sur les enjeux d’économie circulaire dans le décor (Eco-Déco, s. d.).

---

<sup>9</sup> Par exemple, si la question des repas carnés est absente de la première édition du guide de l’éco-production d’Ecoprod, l’imposition d’un repas végétarien par semaine figure comme un critère impératif de son référentiel en 2023.

### 3.3 Les premiers cinémas « éco-responsables »

Dans le paysage des salles de cinéma, quelques exploitants font figure de précurseurs en ayant intégré des considérations environnementales dans le projet de construction de leur cinéma. En 2013, Marie-Christine Désandré se lance dans la construction du Loft à Châtellerauld :

Je voulais un cinéma en centre-ville parce que les cinémas, c'est avant tout des lieux d'animation et ça doit animer les cœurs de ville et aussi parce que je voulais favoriser l'accessibilité, en tout cas par des modes de déplacements déjà plutôt doux, les bus, les vélos, venir à pied, toutes ces choses-là. Je n'aimais pas le concept d'un cinéma en dehors de la ville avec une espèce de dalle de bitume sur laquelle on met les voitures. (M. Désandré, communication personnelle, 10 novembre 2023).

Cette préoccupation d'un cinéma de proximité croise l'un des principaux enjeux écologiques de la salle<sup>10</sup> : le déplacement des spectateurs qui compose près de 90% de son empreinte à l'usage (Shift Project, 2021, p. 156). Mais les réflexions sur l'implantation répondent aussi au souci de ne pas participer à l'artificialisation des sols, soulevés par plusieurs exploitants.

Les ambitions de l'exploitante – panneaux solaires, végétalisation de toitures, récupération d'eau – se confrontent aux règles d'urbanisme, l'amenant à concentrer sa recherche sur le front des possibles :

Tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, on est allé vers des matériaux soit extrêmement durables, soit extrêmement isolants. [...] On a cherché avec les installateurs, avec l'architecte, les solutions autorisées - et tout ce qui était à l'intérieur du cinéma est resté autorisé, heureusement - voilà, des moquettes qui soient des moquettes en composite, des colles sans solvant, des peintures propres. Tout ce vers quoi on a pu aller, on y est allé. (M. Désandré, communication personnelle, 10 novembre 2023).

C'est avec la même attention portée à l'usage de matériaux biosourcés que le cinéma de Colomiers, exploité par la société de moyenne exploitation<sup>11</sup> Sagec dirigée par Jean Villa, a vu le jour en 2021, les façades étant réalisées en pisé, à partir d'une terre crue « excavée juste à côté » (J. Villa, Directeur Général de Sagec Cinéma, communication personnelle, 10 novembre 2023), et la charpente en bois produite en Limousin.

Si le cinéma éco-responsable est donc pensé pour maximiser l'isolation thermique en minimisant les impacts, c'est qu'à l'usage, l'essentiel de la consommation énergétique porte sur le chauffage, la ventilation et la climatisation (ENEOR, 2022). D'autres bénéfices peuvent provenir de choix techniques comme des destratificateurs en remplacement des classiques rideaux de chaleur. Le surcoût investi à la construction se retrouve compensé à terme, d'autant plus si le coût de l'énergie augmente. En complément, sont adoptées des pratiques de sobriété d'une part et de monitoring d'autre part afin de réguler les températures : « C'est de la mesure, c'est de la surveillance en permanence, tout simplement » (M. Désandré, communication personnelle, 10 novembre 2023).

---

<sup>10</sup> On considère ici le périmètre étendu de l'exploitation (scope 3 du bilan carbone).

<sup>11</sup> La moyenne exploitation correspond aux établissements cinématographiques réalisant annuellement entre 80 000 et 450 000 entrées.

Enfin, à ces spécificités du bâti, se conjuguent les actions « classiques » du développement durable déjà énoncées dans l'éco-production comme l'attention portée aux choix alimentaires (confiserie), à la limitation et au tri des déchets, etc. Soulignons enfin que d'autres exploitants s'essaient à des pratiques plus radicales comme l'introduction de toilettes sèches à l'Utopia de Pont-Sainte-Marie qui relève d'« une première pour un établissement recevant du public (ERP) en Europe » (Vigoureux, 2021, p. 91).

#### 4. Du cas particulier à la feuille de route

Plusieurs raisons peuvent pousser les acteurs à s'investir, au premier rang desquelles, nous l'avons vu, un enjeu économique lié à l'augmentation drastique du coût de l'énergie. Au-delà, et avant même l'aspect financier qui n'apparaît que très récemment et qui ne figure pas comme l'une des raisons invoquées par les pionniers de l'écologisation, proposer des projets éco-responsables relève d'un enjeu relationnel voire d'image auprès des collaborateurs de l'exploitant – élus, prestataires – tout comme auprès du public, comme en témoigne Jean Villa :

On se rend bien compte aujourd'hui qu'un cinéma, on le fait rarement seul. Même si c'est nous qui portons intégralement le financement de la construction d'un cinéma, il se fait toujours avec des liens, avec des élus, avec des habitants, avec tout un écosystème autour, de personnes, et qu'à un moment, ça rentre aussi dans le jeu d'être mieux-disant. Par exemple, quand on est sur une délégation de services publics, sur un appel d'offres, sur un appel à projets, à un moment, il faut arriver à se démarquer aussi de ses concurrents. Il y a bien sûr les éléments financiers qui jouent, mais je pense que de plus en plus, et ça devrait continuer demain, il y a aussi la capacité à montrer que les projets qu'on conduit sont le plus vertueux possible. (J. Villa, communication personnelle, 10 novembre 2023).

Le mieux-disant culturel mentionné par l'exploitant peut en outre s'analyser comme un positionnement stratégique de différenciation pouvant lui conférer un certain avantage concurrentiel (Porter, 1986/2003) vis-à-vis des autres exploitants.

Les précurseurs de l'écologisation de la filière cinématographique, que nous venons d'étudier, participent à la construction de l'image de ce qu'est ou peut être une production ou un cinéma vert<sup>12</sup>. Ce faisant, ces acteurs font figure de « guide » et participent activement à la création de la « feuille de route » de l'écologisation de la filière, dont le CNC va alors se saisir. Les modalités d'action, passant d'exemples relativement isolés à de réelles directives sectorielles, aboutissent aux prémices d'une politique publique en matière d'écologisation de la filière. Cette dernière revêt différents aspects : en premier lieu la nécessité de sensibiliser pour convaincre ; conséquemment, former – les professionnels du secteur pour qu'ils deviennent éventuellement eux-mêmes formateurs, les acteurs institutionnels, et même le public – pour mieux fédérer ; et enfin, réglementer, à travers la construction d'une politique publique en la matière.

---

<sup>12</sup> Nous précisons qu'à ce stade, en 2023, la question écologique ne se pose pas encore pour le secteur intermédiaire entre la production et l'exploitation, à savoir la distribution, qui concerne la promotion et la programmation des films dans les salles.

#### 4.1 Sensibiliser et convaincre

Si jusqu'à présent une grande partie des professionnels se disent intéressés ou motivés par l'éco-responsabilité, ce n'est « une priorité pour personne » (M. Désandré, communication personnelle, 10 novembre 2023). Lorsqu'il en est question, une forte dimension utilitariste domine, puisque que l'éco-responsabilité peut conditionner l'attribution de subventions pour les structures, tant du côté de la production que de l'exploitation. L'attentisme latent pousse les convaincus, correspondant peu ou prou aux pionniers susmentionnés, à adopter une posture de conciliation, une stratégie visant la pédagogie plutôt que le discours frontal :

Ce que j'essaie de faire, c'est d'amener [les structures] petit à petit à se rendre compte par des jugements argumentés, par des faits, par la science, leur démontrer que c'est leur intérêt de réduire leur impact et de s'adapter. Cela passe par des scénarios de prospective, où on choisit des hypothèses d'évolution par rapport au contexte des politiques publiques, en fonction de l'offre et la demande, on leur fait évaluer plusieurs hypothèses d'évolution et on leur donne les clés. [...] Ces scénarios-là, ça peut servir à réorienter les stratégies des entreprises pour qu'elles soient plus soutenables. (B. Ruiz, communication personnelle, 24 novembre 2023).

La pédagogie par scénarios prospectifs présente une double utilité : celle de favoriser une prise de conscience des enjeux écologiques par les acteurs eux-mêmes, mais aussi de proposer un cadrage pour l'action de régulation du côté des législateurs.

La sensibilisation passe également par une responsabilisation de l'utilisateur (Monsaingeon, 2017, p. 103-106) à différentes échelles : les professionnels dirigeants, les employés, voire, pour les salles de cinéma, le public. Cette responsabilisation se concrétise par une politique des « petits gestes » portée et promue par les pionniers de l'écologisation de la filière, « des petites méthodes toutes simples », un « assemblage de petits gestes logiques » (M. Désandré, communication personnelle, 10 novembre 2023) telle l'utilisation de sachets kraft à la place des gobelets de pop-corn pour économiser de la place dans les poubelles de recyclage, présentée sous le registre du « bon sens » plutôt que du militantisme, accessible à toutes et tous et ne relevant pas d'un engagement poussé :

Par des gestes simples, on réduit sa consommation d'énergie. Les gestes simples, c'est de se dire « Mais est-ce que j'ai besoin d'avoir une climatisation à fond dans ma salle en permanence ? Est-ce que j'ai besoin d'avoir du chauffage à fond dans la salle ou dans les circulations en hiver ? Est-ce que j'ai besoin d'avoir des lumières allumées partout ? Est-ce que j'ai besoin d'avoir mes projecteurs allumés la nuit ? » (E. Escoubet, communication personnelle, 13 octobre 2023)

En outre, un travail de lobbying et d'influence est exercé par ceux qui cherchent à convaincre, afin de mobiliser les acteurs institutionnels, les politiques, les collectivités territoriales, les organisations professionnelles, les financeurs potentiels, et plus largement les donneurs d'ordres, dont la participation active est indispensable pour mener à bien ce que serait la « transition écologique ». Il résulte des entretiens que nous avons menés que le travail de conviction n'était pas chose aisée, et que le déploiement d'un dispositif de formation est un prérequis pour pouvoir agir, dans les salles ou sur les tournages.

#### 4.2 Former et fédérer

La chose la plus essentielle, la plus importante en matière d'écologie des cinémas qui est à faire en premier, parce qu'elle nécessite aussi moins d'argent, c'est donc plus accessible tout de suite, c'est tout simplement la formation à double titre : des exploitants de salles de cinéma dans un premier temps, et aussi des gens qui travaillent dans le cinéma, le personnel, les bénévoles... (E. Escoubet, communication personnelle, 13 octobre 2023)

Former les professionnels, c'est avant tout leur donner un protocole d'actions concrètes à mettre en place – et c'est d'autant plus facile s'ils sont convaincus par le bénéfice de ces actions. Les pionniers proposent dans cette perspective un accompagnement des structures qui les sollicitent. À titre d'exemple, le cabinet de conseil et d'études La Base déploie son action en plusieurs volets : du conseil dans la conception de stratégie de décarbonation, de la formation pour les professionnels et de la sensibilisation notamment au sein des écoles de cinéma et audiovisuel et par le biais de conférences.

L'accompagnement et la fédération des structures désireuses d'adopter une démarche éco-responsable passe aussi par la rédaction de chartes d'éco-responsabilité qui leur servent de guide. Ainsi, Ecoprod fait signer une charte à ses adhérents qui s'engagent dans une démarche globale d'éco-responsabilité. Du côté des salles, la FNCF a publié une charte de sobriété énergétique en réaction à la hausse du coût de l'énergie visant à donner très sommairement des éco-gestes de base à mettre en place dans les salles. Ces mesures, par ailleurs rudimentaires, demeurent incitatives et n'ont pas de caractère obligatoire. L'association Cinéo, qui regroupe des cinémas privés et indépendants de moyenne exploitation, a également publié en janvier 2023 une charte proposant à ses signataires des leviers d'action en fonction des thématiques habituelles : gestion des déchets, de l'énergie, de l'eau et du bâtiment, numérique, mobilité des spectateurs, communication. La charte se déploie sur trois niveaux d'engagement, que les adhérents doivent atteindre d'ici 2030. Un premier module de formation permet de sensibiliser les adhérents (état des lieux général avec chiffres à l'appui, définition de l'empreinte carbone...) et un second module plus poussé en partenariat avec La Base forme le personnel qui deviendra référent écologique au sein de sa structure.

Dans l'optique d'impulser collectivement l'écologisation des salles, la FNCF met en place un groupe de réflexion permanent baptisé « Commission d'écologie des cinémas » composé d'exploitants représentant la diversité des salles<sup>13</sup>. Son existence est également une réponse à l'impulsion des précurseurs, comme en témoigne Erwan Escoubet :

On s'est dit que c'était idiot de ne pas faire un travail plus global sur la question de l'écologie des cinémas. On a été impulsé par les initiatives de Marie-Christine Désandré<sup>14</sup> via Cinéo, qui lors de son AG a challengé les acteurs présents en demandant : « Qu'est-ce que vous, vous pouvez faire dans votre secteur pour avoir une approche plus verte ? » (E. Escoubet, communication personnelle, 13 octobre 2023)

---

<sup>13</sup> En termes de taille (nombre de salles et nombre annuel d'entrées) et donc de poids économique sur le marché.

<sup>14</sup> L'exploitante, instigatrice de la dynamique d'écologisation des salles, est d'ailleurs présidente de la Commission.

L'objectif de formation gratuite et accessible à toutes et tous à l'horizon 2024 est la pierre angulaire de la Commission d'écologie des cinémas afin de sensibiliser les exploitants, leurs équipes, mettre en place les « bonnes pratiques » et les objectifs fixés par les différentes chartes. A terme, il s'agit de permettre la mise en place d'un éco-référent dans chaque cinéma, responsable de la mise en application de mesures éco-responsables.

Du côté de la production, Secoya a créé officiellement le poste d'éco-manager en déposant le terme à l'INPI<sup>15</sup> en 2018, et forme, tout comme Ecoprod, à cette tâche les futurs formateurs-référents sur les tournages. L'éco-manager ou l'éco-référent est en charge de la mise en place de la stratégie d'éco-responsabilité d'un projet cinématographique ou audiovisuel. La formation et la reconnaissance du métier est considéré comme un moyen de crédibiliser la démarche d'éco-responsabilité au sein de la filière. Les Assises de l'Eco-production 2023 ont été l'occasion de questionner les tenants et aboutissants de ce nouveau métier (Allard et al., 2023).

Si la formation est essentielle, il est aussi utile d'accroître la visibilité des enjeux dans l'espace public et auprès des professionnels. Parmi les actes de publicisation des enjeux et des actions mises en place, citons le collectif CUT (Cinéma Uni pour la Transition écologique), créé en janvier 2023 suite à une lettre de mobilisation rédigée par l'acteur Jérémie Renier. Le collectif présente son manifeste pour un « modèle plus soutenable » du cinéma lors du festival de Cannes en 2023, 700 signatures de professionnels du cinéma en appui, et fait une montée des marches remarquée muni de pancartes visant à faire identifier le collectif et la diversité des professions l'ayant rejoint. Aujourd'hui transformé en association, CUT recense au sein d'une plateforme (CUT!, s. d.) les différentes actions d'éco-responsabilisation de la filière cinématographique pour les rendre « le plus visible et lisible possible » (Juliette Vigoureux, consultante indépendante cinéma et développement durable, communication personnelle, 20 octobre 2023), et ainsi faciliter la mise en commun des différentes initiatives et la coopération entre les acteurs du secteur.

Au vu de ces quelques éléments d'analyse, nous pouvons avancer que la pédagogie est davantage utilisée comme un outil de communication politique visant à cadrer les problématiques écologiques à travers la sensibilisation et la conviction plutôt qu'un levier de mise en œuvre de solutions aux enjeux écologiques. Seule la construction d'une réelle politique publique en la matière par le CNC semble pouvoir engager la transition écologique de la filière dans son ensemble par la force de la réglementation en institutionnalisant la formation, et en rendant l'obtention des aides financières à la production et à la diffusion tributaire de critères éco-responsables.

#### *4.2 Réglementer et institutionnaliser*

En s'appuyant sur les initiatives des précurseurs, devenus acteurs incontournables de l'écologisation de la filière, le CNC réfléchit à la manière dont il peut adapter les outils d'action publique à une politique de transition écologique.

La question de la mesure et donc de l'évaluation quantitative apparaît une fois encore comme une préoccupation centrale du côté des pouvoirs publics. À ce titre, la création de l'Observatoire de la transition écologique permet d'ores et déjà de commanditer des études chiffrées sur différents périmètres du secteur : diagnostic énergétique des salles de cinéma, diagnostic environnemental des studios de tournage, et une étude similaire sur les studios d'animation prévue pour 2024.

---

<sup>15</sup> Institut National de la Propriété Industrielle.

L'action du CNC consiste à institutionnaliser ce que les pionniers proposent à l'échelle nationale, c'est-à-dire la mise en place d'une réglementation spécifique construisant le cadre juridico-institutionnel. Le mode opératoire est celui de la conditionnalité des aides à des critères considérés comme écologiques. L'éco-conditionnalité des aides du CNC requiert la remise d'un double bilan carbone des œuvres : un bilan carbone prévisionnel établi au stade du devis de production qui permet d'identifier les postes émetteurs de CO<sub>2</sub> et déterminer des leviers d'action, et un bilan définitif après évaluation du coût final de production. Le double bilan carbone est demandé depuis le 31 mars 2023 et obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour l'obtention des aides. Pour effectuer ces bilans, les acteurs de la filière doivent utiliser les outils homologués par le CNC en fonction d'un cahier des charges préétabli, en l'occurrence, les calculateurs carbone des deux opérateurs privés historiques de l'éco-production en France, le Carbon'clap d'Ecoprod et le Seco2 de Secoya.

En outre, les deux structures proposent une labellisation afin de certifier les productions. L'éligibilité requiert l'obtention d'un score validant un certain nombre de critères (dont l'établissement d'un bilan carbone et la désignation d'un éco-référent). Depuis septembre 2023, le CNC travaille en concertation avec les organisations syndicales et professionnelles à la définition d'une norme AFNOR de l'éco-production. L'objectif est de

préparer efficacement les conditions opérationnelles nécessaires à l'entrée en vigueur, à l'horizon 2024, de la conditionnalité des aides versées par le CNC aux professionnels de la production cinéma/audiovisuelle, tout en favorisant leur engagement volontaire de transformation des pratiques de ces secteurs, en les rendant plus responsables et acteurs de ce changement. (AFNOR, s. d.)

L'action de normalisation a pour but d'aboutir à la rédaction d'un référentiel définissant de manière consensuelle ce qu'est une production « responsable », tant sur le plan environnemental que sociétal.

Nous pouvons ainsi constater que l'institutionnalisation d'une écologisation de la filière, du fait de la mise œuvre progressive de l'éco-conditionnalité des aides, est d'ores et déjà bien avancée. Concernant l'exploitation, l'heure est encore à la réflexion sur la définition de ce qui entre ou non dans le périmètre d'action (décarbonation, mobilité des spectateurs...), mais au regard de notre enquête le secteur semble également se diriger vers une conditionnalité des aides à des critères d'écoresponsabilité (obligation de formation, mises en place de sanctions pour les établissements non respectueux des chartes, valorisation des pratiques vertueuses au sein des appels à projets par le biais de bonus financiers accordés, etc.).

Les contours de la politique publique se dessinent – le plan Action ! court jusqu'en 2024, la norme AFNOR sera publiée en 2024 également – et c'est en fonction de son orientation stratégique que sera déterminé le degré de radicalité de cette transition écologique.

## 5. Limites et perspectives

À partir de cette vision panoramique de l'appropriation des enjeux écologiques par la filière cinématographique, nous proposons finalement d'esquisser quelques limites et perspectives vis-à-vis des actions menées.

Rappelons tout d'abord que le cinéma, en tant qu'industrie culturelle, repose sur une économie prototypique caractérisée par une grande incertitude, où l'action environnementale reste donc difficile à mesurer. En outre, l'éco-conditionnalité est dans

un premier temps un moyen pour la filière de récolter des données de bilan carbone, permettant de consolider les modèles de calcul, d'affiner l'identification des postes émetteurs, et de sensibiliser les acteurs, mais les actions mises en place nécessitent également d'être mesurées, ce qui impliquera le déploiement de ressources supplémentaires (temps, argent, personnel).

Dans un contexte où l'abondance énergétique a conduit à des pratiques peu soucieuses d'économie énergétique (et encore moins d'écologie), le retour à une forme de sobriété par des gestes simples serait une première réussite immédiate dans la réduction de l'empreinte et donc dans la capacité du secteur à mener à bien sa transition. Mais si les premiers échelons de l'objectif européen semblent les plus faciles à atteindre, nous pouvons nous interroger sur d'éventuels effets de seuil et sur la capacité des actions engagées à atteindre les paliers suivants (horizons 2030 et 2050), ceci d'autant que se pose systématiquement la question du financement de ces actions. À titre d'exemple, le passage aux projecteurs laser, envisagé comme solution pour réduire la consommation énergétique des salles tout en répondant à la nécessité de renouveler un parc vieillissant, basé sur des lampes xénon coûteuses et difficilement recyclables, nécessite de trouver un modèle économique de financement. Les acteurs les plus fragiles du secteur, à savoir la petite exploitation, fortement dépendants des mécanismes de subvention, ont déjà fait part, dès la fin des années 2010, de leurs inquiétudes concernant les modalités de financement du renouvellement du matériel. L'enjeu n'est donc pas nouveau, mais sa juxtaposition avec l'enjeu écologique lui donne une nouvelle résonance, qui peut même être vue comme une opportunité pour les plus grandes salles ayant une certaine assise financière de renouveler leur parc au prisme de la nécessaire transition. Il n'existe pour l'instant pas de mécanisme de financement pérenne et totalement satisfaisant pour cette stratégie de renouvellement du matériel à visée éco-responsable<sup>16</sup>.

Une autre limite concerne les multiples dépendances de la filière : d'une part celles relatives aux orientations stratégiques des acteurs dominants du secteur, d'autre part celles liées à l'évolution du contexte global comme l'évolution de la disponibilité et du coût de l'énergie et des matières (Ruiz, 2020, pp. 32–55). Enfin, la filière est également tributaire de l'avancée de l'écologisation d'autres secteurs. Les différents partenaires – techniciens, financeurs, élus locaux – doivent être force de proposition dans leur champs respectifs : architectes et urbanistes, équipementiers, fournisseurs de matériaux de construction et d'énergie, etc.

Dans la lignée de la politique européenne, l'appropriation des enjeux écologiques par la filière cinématographique procède selon une écologie gestionnaire (Citton, 2014, p. 156), où les préoccupations environnementales se traduisent en une série d'ajustements visant la durabilité de l'industrie. Ce prisme très opérationnel tend à reléguer des questions de fond sur les modes de production et de consommation, qui appelleraient à des discussions et des arbitrages plus tranchés. En effet, les enjeux écologiques obligent à questionner le secteur cinématographique sur ses orientations stratégiques, par exemple : quid de la « premiumisation » des salles des circuits d'exploitation, qui ne semble pas compatible avec la logique de sobriété énergétique ? Comment intégrer la question écologique dans les enjeux de programmation des films sans desservir le secteur de la distribution en réduisant l'amplitude horaire d'ouverture des salles et donc le nombre de séances, sans entacher la relation distri-

---

<sup>16</sup> La solution avancée serait d'utiliser le principe émergent de RétroFit laser, qui permet de transformer uniquement la source lumineuse des projecteurs xénon par du laser, ce qui peut faire sens du point de vue écologique tout en étant moins onéreux.



buteurs/exploitants ? Comment concilier écologie et politique d'aménagement culturel du territoire ? Comment rompre avec la logique de renouvellement matériel perpétuée par le cycle d'"avancée technologique" ? L'analyse proposée ici (résistance au changement, interdépendances, attentisme, impulsion politique descendante et solutions politiques élaborées très localement) permet d'esquisser une compréhension de l'orientation de la filière sur les enjeux écologiques et les raisons pour lesquelles celle-ci semble en décalage avec des questionnements plus structurels.

L'attention portée au calcul et à l'approche cartésienne de la lutte contre le changement climatique ne doit pas faire oublier que l'enjeu écologique renvoie à un ensemble de problématiques plus larges<sup>17</sup>, imbriquées, et étroitement liées à la manière dont se sont construites nos civilisations occidentales. Les préoccupations liées à l'eau, à l'artificialisation des terres, à l'effondrement de la biodiversité, ne sont pas absentes des propos des acteurs de la filière mais la logique actuelle tend à restreindre la réflexion selon certaines catégories bien identifiées (économie d'énergie, gestion des déchets, etc.) et à évincer du même temps un questionnement plus global sur la possibilité d'un changement paradigmatique pour viser une soutenabilité forte du secteur sur le plus long terme qui peut aller jusqu'à questionner sa survie.

### Références bibliographiques

- AFNOR. (s. d.). *Production cinématographique, audiovisuelle et publicitaire responsable*. AFNOR Normalisation. <https://normalisation.afnor.org/nos-solutions/afnor-spec/cinema-responsable/>
- Allard, L., Gil, P., de Jekel, C., & Ladron de Guevara, S. (2023, 12 décembre). *Table Ronde les Enjeux sociologiques et organisationnels de l'éco-production* [Vidéo]. Ecoprod. <https://ecoprod.streamlike.tv/media/replay-table-ronde-enjeux-sociologiques-et-organisationnels-de-leco-production1-1702646593428>
- Chantepie, P. (2017). Révolution numérique et industries culturelles : La fin d'un cycle d'innovations ? *Les Cahiers du Crisis*, (1), 100–114.
- Citton, Y. (2014). *Pour une écologie de l'attention*. Seuil.
- CNC. (2020, 16 janvier). *Le CNC lance un "plan studios" pour moderniser les plateaux de tournage français* [Communiqué de presse]. [https://www.cnc.fr/professionnels/actualites/le-cnc-lance-un-plan-studios-pour-moderniser-les-plateaux-de-tournage-francais\\_1111847](https://www.cnc.fr/professionnels/actualites/le-cnc-lance-un-plan-studios-pour-moderniser-les-plateaux-de-tournage-francais_1111847)
- CNC. (2021a, 3 février). *Le CNC appelle à un choc de modernisation de l'appareil de production et lance un dispositif de soutien ciblant les projets techniques les plus ambitieux* [Communiqué de presse]. [https://www.cnc.fr/professionnels/le-cnc-appelle-a-un-choc-de-modernisation-de-lappareil-de-production-et-lance-un-dispositif-de-soutien-ciblant-les-projets-techniques-les-plus-ambitieux\\_1378706](https://www.cnc.fr/professionnels/le-cnc-appelle-a-un-choc-de-modernisation-de-lappareil-de-production-et-lance-un-dispositif-de-soutien-ciblant-les-projets-techniques-les-plus-ambitieux_1378706)
- CNC. (2021b, 30 juin). *Lancement par le CNC du Plan Action ! Pour une politique publique de la transition écologique et énergétique* [Communiqué de presse]. [https://www.cnc.fr/professionnels/actualites/lancement-par-le-cnc-du-plan-action-pour-une-politique-publique-de-la-transition-ecologique-et-energetique\\_1490879](https://www.cnc.fr/professionnels/actualites/lancement-par-le-cnc-du-plan-action-pour-une-politique-publique-de-la-transition-ecologique-et-energetique_1490879)
- de Coninck, F. (1998). Les bonnes raisons de résister au changement. *Revue française de gestion*, (120), 162–168.
- Crozier, M., & Friedberg, E. (1977). *L'acteur et le système*. Éditions du Seuil.
- CUT ! (s. d.). *Les actions*. CUT ! Cinéma Uni pour la Transition. <https://www.cut-collectif.fr/les-actions/>
- Dion, C. (2019, 16 mai). Réchauffement climatique : nous ne pouvons pas rester au bord du chemin à regarder le monde partir en lambeaux. *Le Monde*.

---

<sup>17</sup> Cf. le concept de limites planétaires.

- Eco-Déco. (s. d.). *ÉCO DÉCO, un collectif qui sensibilise tous les métiers de la déco.* (s. d.). MAD - Métiers associés du décor. <https://mad-asso.com/eco-deco/>
- Ecoprod. (s. d.). *Présentation : historique et actions d'Écoprod.* <https://www.ecoprod.com/fr/ecoprod/presentation-ecoprod.html>
- ENEOR. (2022). *Diagnostic énergétique des salles de cinéma.* [https://www.cnc.fr/cinema/etudes-et-rapports/etudes-prospectives/diagnostic-energetique-des-salles-de-cinema\\_1700310](https://www.cnc.fr/cinema/etudes-et-rapports/etudes-prospectives/diagnostic-energetique-des-salles-de-cinema_1700310)
- Monsaingeon, B. (2017). *Homo detritus Critique de la société du déchet.* Seuil.
- Olivier, A. (2021, 3 août). *Environnement : comment rendre le secteur culturel plus durable ?* Touteurope.eu. <https://www.touteurope.eu/environnement/environnement-comment-rendre-le-secteur-culturel-plus-durable/>
- Porter, M. (2003). *L'avantage concurrentiel* (P. de Lavergne, Trad.). Dunod. (Œuvre originale publiée en 1986).
- Paillat, E. (2011). *Bilan Carbone 2010 du secteur audiovisuel en France* [diapositives]. SlideServe. <https://www.slideserve.com/melba/bilan-carbone-du-secteur-audiovisuel-en-france>
- Ruiz, B. (2020). *Environnement et climat : de nouveaux enseignements pour les acteurs audiovisuels.* Écoprod. <https://www.ecoprod.com/fr/agenda/agenda-ecoprod/1258-etude-environnement-et-climat-de-nouveaux-enseignements-pour-les-acteurs-audiovisuels>
- Shift Project. (2021). *Décarbonons la Culture !* <https://theshiftproject.org/article/decarboner-culture-rapport-2021/>
- Vigoureux, J. (2021). *MOTEURS, (IN)ACTION La transition environnementale des salles de cinéma en France : la nécessaire intervention publique* [Mémoire de master, Université Paris Dauphine PSL]. [http://www.cinemas-utopia.org/U-blog/pontsaintemarie/public/Me\\_moire\\_Juliette\\_VIGOUREUX\\_-\\_Tome\\_I.pdf](http://www.cinemas-utopia.org/U-blog/pontsaintemarie/public/Me_moire_Juliette_VIGOUREUX_-_Tome_I.pdf)